

## Communiqué

### Après l'examen avorté de la proposition de loi sur la fin de vie, nous devons légiférer

Hier, l'Assemblée nationale a examiné la proposition de loi du député Olivier Falorni visant à donner le droit à une fin de vie libre et choisie pour toute personne majeure atteinte de maladie incurable en fin de vie. **En tant que cosignataire de la proposition de Jean-Louis Touraine sur la même sujet, j'ai rapidement apporté mon soutien à la proposition de Monsieur Falorni comme nombre de mes collègues.** J'ai reçu beaucoup de courriers de concitoyens du roannais qui souhaitent que la France s'engage sur le sujet.

L'Assemblée s'est vu paralysée par une extrême minorité de députés qui a déposé plus de 3000 amendements pour nous empêcher d'atteindre le terme de l'examen de la proposition de loi durant cette journée de débat. Je regrette ces pratiques qui ne font pas honneur à notre institution.

Les niches parlementaires sont l'outil à la disposition des députés pour porter leurs initiatives législatives. Elle concurrencent à renforcer le rôle des parlementaires dans un agenda dépendant du calendrier de l'exécutif.

**Je constate surtout que l'examen de ce texte a permis de sérieuses avancées sur le sujet : nous avons tous pris conscience qu'une majorité de français comme une majorité de leurs représentants étaient favorables à une loi sur la fin de vie.** Bien qu'il n'ait pas pu être adopté, ce texte a permis de faire entrer ce sujet essentiel dans le débat public. La nécessité de proposer une évolution sociétale s'agissant des droits des personnes en fin de vie ne peut désormais plus être ignorée par nos gouvernants. Après l'adoption de l'article 1er par 240 voix contre 46 voix contre, une suite doit lui être donnée. Le débat doit avoir lieu.

Mon engagement sur ce sujet en sort renforcé et je continuerai à demander à ce qu'un nouveau texte puisse être inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale ou qu'il puisse être porté par tout moyen à notre disposition.